
ANEB : des voix politiques rassemblées pour défendre les solidarités de bassin à l'heure du changement climatique

La fusion des deux associations est l'aboutissement d'une démarche de rassemblement des élus de l'eau entamée en mars 2017 avec la création de l'ANEB à l'initiative de l'AFEPTB.

Quelques jours après les conclusions lacunaires et imprécises du deuxième cycle des Assises de l'eau, notamment en termes de gouvernance et de financement, en approuvant le traité de fusion, les représentants des deux associations ont souhaité prolonger et renforcer l'action de l'ANEB. Ils ont ainsi réaffirmé leurs deux objectifs communs, plus que jamais d'actualité à l'heure du changement climatique et à l'issue du Grand Débat National :

- Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant vraiment la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant (clarification des compétences et des responsabilités respectives de tous les acteurs, y compris de l'Etat ; complémentarité des actions aux échelles administratives et hydrographiques ; optimisation des financements et pérennisation des dispositifs d'appui ; généralisation des démarches de co-construction...);
- Défendre les principes de solidarité entre les territoires et la prise en compte des besoins des collectivités (mutualisation des expertises et des outils, échanges d'expérience, espaces de discussion...).

Les nouveaux Bureau exécutif (9 membres) et Comité directeur (20 membres) de l'ANEB représentent la diversité des élus de l'eau : élus des EPTB, des EPAGE et assimilés, Présidents de Commissions locales de l'eau, parlementaires, représentants de collectivités et de têtes de réseaux. Les nouveaux statuts de l'ANEB ainsi que la composition du comité directeur et du bureau exécutif sont à votre disposition ci-dessous :

[STATUTS SIGNES 17 JUILLET 2019](#)

[COMITE DIRECTEUR ET BUREAU EXECUTIF](#)

Retrouvez l'intégralité du communiqué de presse en cliquant [ici !](#)